



République Française  
Département de Maine-et-Loire  
**Commune de Saint Germain des Prés**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23/11/2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : Mme LUSSON Jocelyne, M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, M. BRICAUD Olivier, Adjoint, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, Mme FOIN Françoise, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M. DIAMANTI Antonello, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. LEGER Éric

***Convocation du 17 novembre 2020***

***Nombre de conseillers en exercice : 15***

***Nombre de conseillers présents : 15***

***Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 7 décembre 2020***

-----

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification*

- 1) SMBVAR : Enquête publique : Avis sur le projet de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet 2020-077 délibération transmise en préfecture le 24/11/2020**

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2020 n°185 du 15 septembre 2020, une enquête publique a été ouverte en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet et de la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution.

Le Conseil municipal est sollicité afin de donner son avis sur cette demande, notamment au regard des incidences environnementales du projet sur le territoire communal.

Monsieur le Maire explique que ce projet, porté par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, concerne la commune sur le reméandrage du ruisseau de la Rebillarderie et l'aménagement de l'ancien lit du ruisseau de la Loge.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jérôme ALLAIN qui explique comment se fera le reméandrage et les bienfaits que cela apportera à la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet.***

**2) ALTER CITES : Délibération qui annule et remplace la délibération n°2019-47 du 09/09/2019 2020-078 délibération transmise en préfecture le 24/11/2020**

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur matérielle, il convient de préciser que la vente des terrains s'entend au prix de cent quatre-vingt-douze mille euros HT (192 000.00 € HT)

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,***

➤ ***Décide*** de vendre à Alter Cités dont le siège social se situe 48c Boulevard Foch à ANGERS (49101), les parcelles visées dans la délibération mentionnée ci-dessus moyennant la somme de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS HT.

➤ ***Dit*** que l'étude de Maître HOUSSAIS et LEBLANC-PAPOUIN, notaire à CHALONNES SUR LOIRE est désignée pour rédiger l'acte de vente et que les frais résultants de cette cession seront à la charge d'Alter Cités.

➤ ***Autorise*** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et, plus généralement, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

-----

**3) ALTER CITES : Report d'échéances emprunts garantis 2020-079 délibération transmise en préfecture le 24/11/2020**

Monsieur le Maire explique que pour faire suite à la crise sanitaire dus à la pandémie Covid19, Alter Cités a sollicité auprès de ses partenaires bancaires, le report des échéances de ses emprunts sur la période du 15 mars au 15 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du nouveau tableau d'amortissement dûment modifié prenant en compte les échéances reportées et l'avenant au contrat de prêt puis leur demande s'ils souhaitent la réitération de la garantie d'emprunt pour le financement présenté.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***Accepte*** la réitération de la garantie d'emprunt pour la modification de crédit consentie à Alter Cités,
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

4) **BUDGET COMMUNAL** : Tarifs communaux 2021  
**2020-080 délibération transmise en préfecture le 24/11/2020**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de voter les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2021.

Il rappelle la délibération 2020 067 du 8 septembre dernier concernant les tarifs « capture d'animaux errants » prise dans le but d'harmoniser nos tarifs avec le secteur 1 et qu'il convient de supprimer ici.

Concession de trente ans au columbarium	345 €
Concession trentenaire	150 €
Droit de place pour occupation temporaire (camion outillage et autres) place du Lavoir par jour	30 €
Droit de place pour « Food Truck » par ½ journée	15 €
Droit de place de marché par ½ journée	4 €
Location de panneaux d'exposition – l'ensemble une semaine	<del>30 €</del>
Abonnement bibliothèque	7 €
Enlèvement d'animaux sur le domaine public	<del>100 €</del>
Redevance pour animaux errants	<del>50 €</del>
Frais de garde journalier (animaux)	<del>15 €</del>
Location salle de la mairie – vin d'honneur	100 €

Après lecture du tableau, la question se pose sur la location de panneaux d'exposition. Monsieur le Maire explique que ces panneaux ne sont plus loués depuis longtemps et qu'ils sont usés.

Le conseil décide de les enlever de la location.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-  **Accepte les tarifs proposés,**
-  **Autorise Monsieur le Maire à les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

5) **BUDGET COMMUNAL** : Tarifs restaurant scolaire 2021  
**2020-081 délibération transmise en préfecture le 24/11/2020**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs concernant le restaurant scolaire pour l'année 2021.

	2019	2020	2021
Enfant de la commune	3.70 €	3.75 €	3.75 €
Enfant de l'extérieur	4.00 €	4.05 €	4.05 €
Adulte	6.50 €	6.60 €	6.60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-  **Accepte la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer les tarifs 2020 pour l'année 2021,**

## 6) INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

☞ SEA : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport d'activité du Syndicat Eau Anjou

☞ Assainissement 2021 : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le compte rendu de l'appel d'offres lancée par la CCLLA.

### ***Ce qu'il faut retenir :***

Assainissement Collectif (AC) : Pour faire suite à l'appel d'offres lancée par la CCLLA, il faut savoir que la société VEOLIA a été retenue comme délégataire de service public à partir de janvier 2021.

Assainissement Non Collectif (ANC) : Il s'effectuera en régie. Le siège sera à Brissac. Il est prévu que 2 à 4 contrôles soient effectués par jour. Dans un premier temps, le personnel (agents de la CCLLA) fera surtout du conseil.

☞ Mobilité : Une étude téléphonique des ménages est prévue au niveau de la Région pour établir un diagnostic sur nos déplacements. Il est demandé à la population de leur réserver le meilleur accueil. En effet, cette étude permettra de faire évoluer nos modes de déplacements.

La Région mettra également en place un service de transport à la demande courant 2021. Pour ce faire, elle demande aux élus d'émettre des propositions concernant les points d'arrêt.

Après réflexion, les élus proposent :

- ✚ La place du Lavoir,
- ✚ Le rond-point de l'autoroute,
- ✚ La Janière

☞ Cœur de village : Monsieur le Maire indique que la commission travaille actuellement sur la revitalisation du bourg. Pour ce faire, une réunion d'information aura lieu avec La Foncière revitalisation de chez Alter afin d'étudier le rachat du foncier, la remise en état et le crédit-bail.

☞ Compteur Linky : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de plusieurs courriers en mairie lui demandant de prendre un arrêté pour ne pas installer les compteurs Linky sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que cet arrêté serait illégal !

## 7) INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS :

Marylène : Présentation du rapport annuel 2019 du SMITOM

Les missions du SMITOM sont la prévention, l'animation et la communication autour d'un axe majeur qui est la diminution de la production de déchets par un changement des comportements.

## 8) TOUR DE TABLE

Jocelyne : Fait part aux conseillers de sa rencontre avec les aînés en porte à porte.

Philippe :

- Restauration scolaire : Un travail est réalisé actuellement avec la commission sur les circuits courts.
- CME : Une réunion est prévue le mardi 24 novembre en visioconférence.

Mélanie : Pour faire suite à la visioconférence avec le centre social, il en ressort pleins d'idées, de bonnes propositions et une écoute attentive. Très intéressant !

Carine : Pour faire suite à la demande de devis à Johnny Burgevin concernant les tables de pique-nique demandées par les enfants du CME, il propose de ne faire payer que la matière première et offrir la main d'œuvre. Il propose également de partager son savoir faire avec les enfants.

- ✚ Bibliothèque : Le nombre d'adhérents est en baisse, il faudrait peut-être proposer des animations diverses pour réunir les populations.

Emmanuelle : Nous avons reçu les courriers d'accord des demandes de subventions concernant la deuxième phase de « restauration du chemin de croix » de l'église.

- ✚ La Région nous accorde la somme de : 3 757 €
- ✚ Le Département nous accorde la somme de : 3 131 €

**soit un total de 10 645 €.**

Antonello : Pour faire suite au diaporama de Marylène concernant les déchets, il y a un risque que les dépôts sauvages augmentent. A réfléchir en amont.

Olivier : La fin d'année approche à grand pas, la commission va travailler sur le bulletin municipal. Une date de réunion sera fixée prochainement.

***Séance levée à 22h40***